

Plate-forme Technique
Académique

Bourses de Lycée
et de Collège

Dossier suivi par :
Marylis LABORDE
Raphaël VILARRUBIAS
Responsable

Jacqueline CANTONNET poste 4504
(Départements 24, 40 et 64)
Mél :
jacqueline.cantonnet@ac-bordeaux.fr

Pascale JAUSSAUD poste 4512
(Départements 33 et 47)
Mél :
pascale.jaussaud@ac-bordeaux.fr

Téléphone
05 59 82 22 00
Fax
05 59 27 25 80

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Pau, le 4 septembre 2015

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les principaux des collèges publics
de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-
Atlantiques

**Objet : Bourses des collèges publics. Année scolaire 2015/2016 – Note
rectificative**

Réf : Circulaire n°2015-149 du 31 août 2015
Bulletin officiel n°32 du 3 septembre 2015

Je vous demande de bien vouloir prendre note des rectifications apportées
par la circulaire n°2015-149 du 31 août 2015 :

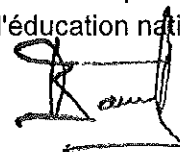
**La date limite de dépôt des dossiers auprès des établissements est
fixée nationalement au 17 octobre 2015.**

Je vous rappelle que les formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://web.ac-bordeaux.fr/dsden64/index.php?id=283#c1068> et doivent être
transmis à toute famille qui en fait la demande.

Les conditions d'examen des dossiers sont inchangées. Vous pouvez vous
référer pour cela à la note du 24 août 2015 mise en ligne sur le site de la
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques.

IMPORTANT : Afin de percevoir d'ici décembre 2015 le complément de
l'avance versée au mois de mars 2015, il est **impératif de respecter la date
de retour des documents**. Les constatations susceptibles d'intervenir au-
delà de cette date feront l'objet d'une régularisation au 2ème trimestre.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale



Pierre BARRIERE